

À retenir :

MOUCHE DE L'OLIVE : Les captures de mouches ont tendance à se stabiliser mais restent élevées. Les dégâts observés restent faibles.

DALMATICOSE : Les dégâts sont stables. La chute des olives a été accentuée par le mistral de ces derniers jours.

PYRALE DU JASMIN : Des dégâts sur olives ont été observés de façon sporadique dans les Alpes-Maritimes, les Alpes de Haute Provence, le Var, le Vaucluse et en Ardèche.

ŒIL DE PAON : Quelques nouveaux foyers observés dans le Var.

Situation Générale :

Globalement, les températures resteront fraîches avec des maximales de 25°C dans les Bouches-du-Rhône. Des épisodes pluvieux sont annoncés pour la semaine prochaine.

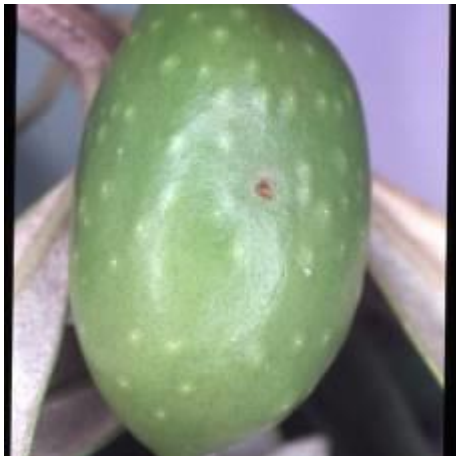
Dans les secteurs les plus précoces, certaines olives se colorent et atteignent le stade 80 : les fruits vert foncé deviennent vert pâle ou jaunâtres. Pour le reste des variétés, nous sommes toujours entre le stade 75 et 79 : Les fruits ont dépassé 50% de leur taille finale. L'échelle BBCH des stades phénologiques de l'olivier est disponible sur le lien suivant : <http://afidol.org/wp-content/uploads/2016/04/BBCH-olivier.pdf>.

Les olives sont flétries par le manque d'eau dans la plupart des secteurs.

MOUCHE DE L'OLIVE (*Bactrocera oleae*)

De manière générale, les captures restent élevées. La 3^{ème} génération estivale est en vol dans la quasi-totalité de la zone à l'exception des secteurs très tardifs. Les adultes de la 4^{ème} génération sont en vol dans les zones littorales précoces et les femelles sont aptes à pondre dans les olives, sauf si les fruits sont flétris. Les conditions climatiques restent favorables à l'activité de la mouche, ainsi qu'à l'éventuel regonflement des olives fripées.

Il faut observer chez vous et en détail (une loupe est utile) ces piqûres pour s'assurer qu'il s'agit bien de piqûres de mouche :



Piqûre de ponte de mouche de l'olive
Photo AFIDOL



Grossissement piqûre de ponte de mouche de l'olive
Photo AFIDOL



En soulevant délicatement, avec un cutter, l'épiderme de l'olive à l'endroit de la piqûre de ponte, l'œuf de la mouche apparaît (0,5 mm de long).

Lorsque l'œuf a éclos, une galerie épaisse comme un cheveu est creusée dans la pulpe depuis le lieu de ponte par la jeune larve.



Lorsque la larve a terminé son développement, elle creuse un trou de sortie avant d'entamer sa transformation en puppe puis en mouche.



Trous de sortie observés dans le Var (CA 83)

En l'absence d'œuf ou de larve (piqûre sèche, les piqûres de ponte peuvent rendre compte de l'activité des mouches mais ne doivent pas être prises en compte pour déterminer le seuil de risque.

Le suivi du réseau de piégeage des mouches est possible sur : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>.

➤ **Situation actuelle :**

- **Alpes-de-Haute-Provence :** Les captures sont élevées mais les dégâts restent stables, à l'exception des parcelles dites naturelles où les dégâts augmentent légèrement.
- **Alpes-Maritimes :** Les nombre de mouches se stabilise à environ 5 à 10 mouches par jour. Les dégâts sont stables également.
- **Bouches-Du-Rhône :** Les captures de mouches se stabilisent ainsi que les dégâts.
- **Var :** Les captures de mouches restent élevées mais se stabilisent. Les dégâts n'évoluent pas.
- **Vaucluse :** Nette augmentation du piégeage mouches. Les dégâts restent faibles par rapport au nombre de captures.
- **Ardèche :** Les captures diminuent légèrement.

➤ **Estimation du risque :**

Les olives fripées ne sont pas attractives pour la mouche de l'olive qui n'y pond pas d'œufs.

Le risque est avéré lorsque des piqûres sont observées et que les olives contiennent un œuf ou une larve.

Le taux acceptable de dégâts est variable selon la destination finale des olives.

(% d'olives piquées avec larve)	Olive de table	Huile
actuellement	1,5 à 2,0%	5 à 7%

Nous vous invitons à observer la situation dans vos oliveraies, c'est-à-dire à suivre l'évolution de la population de mouche et à effectuer des comptages réguliers du nombre d'olives piquées avec ou sans développement larvaire.

Protocole d'observation de la mouche de l'olive :

Quand	Comment	Observations
1 fois/semaine	200 fruits (10 fruits sur 20 arbres)	-Nombre olives piquées avec larve -Nombre olives piquées sans larve -Nombre olives piquées avec trou de sortie

Nous vous recommandons de maintenir le suivi des captures de mouches dans votre parcelle afin d'évaluer le niveau de risque, à l'aide, par exemple, des bouteilles utilisées dans le cadre du piégeage massif (voir ci-dessous).

Les conditions climatiques restent favorables au développement de la mouche de l'olive. Selon la destination finale de vos olives, les conditions agro-climatiques de vos vergers et votre date de récolte, **il est important de s'assurer d'avoir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour.**

➤ Vous pouvez choisir la **stratégie de «récolte précoce»** qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt.

Si vous choisissez maintenant cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez récolter vos olives avant la mi novembre.

Renseignez-vous auprès de votre moulinier avant toute décision de récolte, car l'impact de la date de récolte sur le rendement et le goût de l'huile est très important et varie selon les variétés et les zones de production.

Le principe de la stratégie de « récolte précoce » est le suivant :

En cas de piqûres de ponte aujourd'hui, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile causés par la larve ne se manifesteront pas si vous récoltez avant l'apparition du trou de sortie de l'adulte, et la qualité de l'huile restera irréprochable.

Pour que des défauts apparaissent dans l'huile, le délai nécessaire est actuellement d'environ 5 semaines après la ponte.

Les traitements insecticides sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ce délai.

Prévention et prophylaxie :



Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges selon les informations que vous trouverez ici: <http://afidol.org/piegemouche>

De façon préventive, il est également possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : le silicate d'aluminium (dont le kaolin), le spinosad avec appât, et certains pièges à insectes. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-394/telechargement>

Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Ces techniques sont fondées sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrole>

DALMATICOSE (Camarosporium dalmaticum)



Olives touchées par la Dalmaticose (AFIDOL)

Son développement est fortement corrélé avec les piqûres d'insectes et les blessures sur le fruit (grêle).

➤ Situation actuelle :

Maintien des dégâts observés. La situation paraît plus saine suite à une chute importante d'olives atteintes causée par les vents violents de ce début de semaine.

➤ Estimation du Risque :

Risque plus élevé dans les parcelles sensibles, irriguées et non protégées contre la mouche de l'olive.

➤ Prévention et prophylaxie :

Posséder une méthode de lutte contre la mouche de l'olive efficace.

ŒIL DE PAON (*Fusicladium oleagineum*) :



Nouveaux foyers d'œil de paon observés dans le Var (AFIDOL)

➤ Situation actuelle :

Globalement la situation est saine. Quelques nouveaux foyers observés dans le Var.

➤ Estimation du Risque :

Selon la présence de l'inoculum sur vos parcelles au printemps dernier, les conditions climatiques des prochains jours peuvent être favorables au développement de l'œil de paon.

➤ Prévention et prophylaxie :

Sur les secteurs où des pluies sont annoncées il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre l'œil de paon afin de limiter son expansion.

PYRALE DU JASMIN (*Margaronia unionalis*) :



Attaque de pyrales du jasmin sur feuilles et fruits (AFIDOL)

➤ Situation actuelle :

Observation des dégâts dans des vergers des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute Provence, du Var et de l'Ardèche sur feuilles ainsi que sur olives.

➤ Estimation du Risque :

La larve s'alimente des feuilles et des fruits. La perte foliaire engendrée sur des oliviers adultes n'impacte pas le développement de l'arbre. En revanche, elle peut avoir davantage de conséquence sur jeunes plants, voire sur fruits.

Nous vous invitons à observer la situation dans votre oliveraie, car le niveau de dégâts est très variable d'une parcelle à l'autre.

Aucune intervention phytosanitaire n'est utile en ce moment. Il faudra redoubler de vigilance en mars-avril prochains.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :
CTO, CA 06, CA 26, CA 83, GOPHL, CIVAM 13, CIVAM 84, SIOVB.

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

Corinne Barge (CIVAM 13), Isabelle Casamayou (CIVAM 84), Sébastien Leverge (CTO), Maud Cuchet (CA 06), Chloé Mestdagh (AFIDOL- CTO), Alex Siciliano (GOHPL), Fanny Vernier (CA 83).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.